



*Vigneux-sur-Seine*

DEPARTEMENT  
DE L'ESSONNE

—  
Arrondissement  
d'ÉVRY

—  
Canton  
de VIGNEUX-SUR-SEINE

REPUBLIQUE FRANCAISE  
Liberté-Egalité-Fraternité

**Conseil Municipal du 2 avril 2024**

Extrait du registre des  
**Délibérations**

—  
**n° 24.083**

**NOMBRE DE MEMBRES :**

Composant le Conseil : 39  
En exercice : 39  
Présents : 28  
Représentés : 7  
Excusés : 2  
Absents : 2

**Objet : Personnel Communal - 2024 - Mise à jour du tableau des effectifs n°2 de la VILLE**

L'an deux mille vingt-quatre, le deux avril à dix-neuf heures, le Conseil municipal de la Commune de Vigneux-sur-Seine, légalement convoqué le vingt mars deux mille vingt-quatre, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la Présidence de Monsieur Thomas CHAZAL, Maire.

Monsieur Thomas CHAZAL ouvre la séance à 19 h 00 et fait l'appel nominal.

**PRÉSENTS :** Thomas CHAZAL, Maire,  
Colette KOEBERLE, Fouad SARI<sup>1</sup>, Joël GRUERE, Michelle LEROY, Florent PECASSOU<sup>2</sup>, Leila SAÏD, Patrick DUBOIS, Sophie MINE, Dominique DEVERNOIS, Samia LEMTAÏ, Norman CHARLES, Adjoint.  
Elisabeth LEGRADE, Alain GALLET, Jeannette LECOQ, René REAL, Valérie HOULLIER, Christina PEDRI, Virginia VITALINO, Faten BENHAMED, Djamila RAMIREZ, Sophiane TERCHOUNE, Florian GOURMELON, Samia CARTIER, Julia ALFONSO, Benjamin DONEKOGLU, Patrice ALLIO, Bouchra KHIAR, Conseillers municipaux.

**REPRÉSENTÉS :** Monique BAILLOT par Joël GRUERE  
Marième GADIO par Colette KOEBERLE  
Gabin ABENA par Thomas CHAZAL  
Fernando PEREIRA par Elisabeth LEGRADE  
Fanny KARANI par Djamila RAMIREZ  
Nicolas ALLEOS par Leila SAÏD  
Julie OZENNE par Patrice ALLIO.

**EXCUSÉS :** Bachir CHEKINI  
Frank GUEX.

**ABSENTS :** Maryline VIARD  
Sylvain ALLIROT.

Les membres présents peuvent valablement délibérer en exécution de l'article L. 2121-17 du Code général des collectivités territoriales.

Il est procédé, en conformité de l'article L. 2121-15 du code précité, à la désignation d'un secrétaire pris au sein du Conseil pour la présente séance.

Monsieur Florian GOURMELON est désigné pour remplir ces fonctions, qu'il accepte.

---

<sup>1</sup> A quitté la séance à 20 h 05 en donnant pouvoir à Sophie Mine

<sup>2</sup> Est arrivé à 19 h14, à compter de la délibération n° 24.068 « Budget Ville – Fixation des taux d'imposition pour l'année 2024 »

Délibération n° 24.083

Personnel Communal – 2024- Mise à jour du tableau des effectifs n°2 de la VILLE

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code général de la fonction publique ;

Vu le décret n° 88-145 du 15 février 1988 pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale ;

Vu le tableau des effectifs ;

Vu l'avis du comité social territorial en date du 20 mars 2024 ;

Vu l'examen de la présente délibération par la Commission municipale « Ressources », réunie le 26 mars 2024 ;

Considérant l'organisation de la collectivité et l'évolution de carrière des agents ;

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,**

Par 31 voix POUR,

4 abstentions Julia Alfonso, Benjamin Donekoglu, Patrice Allio, Julie Ozenne.

**Article 1 -** DÉCIDE de modifier le tableau des effectifs de la Ville comme suit :

En créant l'emploi suivant :

Intitulé de l'emploi	Temps Complet	Durée hebdo.	Cat.	Cadre d'emploi	Grade
Technicien Bâtiment	TC	35h	B	Technicien territorial	Technicien Technicien principal de 2 <sup>ème</sup> classe Technicien principal de 1 <sup>ère</sup> classe

En modifiant les emplois suivants :

Intitulé de l'emploi	Ancienne situation				
	Quotité Temps de travail	Durée hebdo.	Cat.	Cadre d'emploi	Grade
Responsable structure accueil loisirs	TC	35h	C	Adjoint d'animation territorial	Adjoint d'animation
Responsable structure accueil loisirs	TC	35h	C	Adjoint d'animation territorial	Adjoint d'animation principal de 2 <sup>ème</sup> classe
Responsable structure accueil loisirs	TC	35h	C	Adjoint d'animation territorial	Adjoint d'animation principal de 1 <sup>ère</sup> classe
Instructeur des autorisations d'urbanisme	TC	35h	B	Rédacteur territorial	Rédacteur

Intitulé de l'emploi	Nouvelle situation				
	Quotité Temps de travail	Durée hebdo.	Cat.	Cadre d'emploi	Grade
Responsable structure accueil loisirs	TC	35h	B	Animateur territorial	Animateur
Responsable structure accueil loisirs	TC	35h	B	Animateur territorial	Animateur
Responsable structure accueil loisirs	TC	35h	B	Animateur territorial	Animateur
Responsable pôle administratif cadre de vie	TC	35h	B	Rédacteur territorial	Rédacteur principal de 2 <sup>ème</sup> classe

**Article 2 -** ARRÊTE le nombre d'emplois figurant désormais au tableau des effectifs de la VILLE :

Emplois permanents	Dont : Temps non complet
687	25

**Article 3 -** PRÉCISE que les emplois créés seront occupés par un fonctionnaire. Toutefois, en cas de recherche infructueuse de candidats statutaires, ils pourront être pourvus par des agents contractuels sur la base des articles L 332-8 et L 332-14 du code général de la fonction publique.

**Article 4 -** PRÉCISE que les crédits correspondants sont prévus au budget.

Ainsi délibéré en séance les jour, mois et an susdits,  
Ont signé au registre le Maire et le Secrétaire de séance  
POUR EXTRAIT CONFORME

Le Maire  
Thomas CHAZAL

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

091-219106572-20240402-24-083-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 04/04/2024

Affichage : 04/04/2024

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de son affichage

Signé numériquement le 03/04/2024



Th. Chazal